

Les producteurs d'huîtres normandes ont lancé dès 2009 les démarches pour obtenir le label Indication Géographique Protégée, dans le but de défendre la qualité et les spécificités de l'élevage normand. Pour le moment, seule l'huître de Marennes-Oléron possède l'appellation en France, et les Normands espèrent obtenir la certification afin de développer la commercialisation de leurs huîtres, dont une des spécificités est l'élevage en pleine mer. Une commission d'enquête se rendra dans les parcs à huîtres en automne, afin de poursuivre le processus.